



Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville Province de Québec

AVIS PUBLIC

ABROGER

Règlements # 2018-628 Règlement d'emprunt (camion 4 saisons et tracteur) Et # 2019-635 (Projet du Village Aqueduc-égout)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale par intérim de la Municipalité.

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue le 11 février 2020, le conseil de cette municipalité a **abrogé** les **Règlements portant les numéros 2019-628 et 2019-635**.

QUE ces règlements sont abrogés et annulés.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, ce 18e jour du mois de février 2020.


Sonia Côté

Directrice générale par intérim